

ASSERMENTATION DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS – ÉLECTION PARTIELLE MAI 2015

«Je, Annie Gonthier, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Grand-Métis et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat».

Signé à Grand-Métis, ce 24 avril 2015

Signature de l'élue

PROJET DE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 5 mai 2015 à 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Rodrigue Roy, maire

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présents les conseillers :
Mesdames Gilberte Fournier et Annie Gonthier, Messieurs Raymond L'Arrivée, Réjean Gendron, Jacques Vachon et Jean-Yves Ouellet, le tout formant quorum.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2015-063

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et lu en gardant le Varia ouvert.

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Madame Manon Albert, du Groupe Mallette, présente les états financiers de la municipalité.

Rés. : 2015-064

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon, et résolu unanimement d'accepter le dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 Ledit rapport sera conservé avec les archives de la municipalité de Grand-Métis.

4. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN AVRIL

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2014 en ajoutant le point manquant;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2015-065

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 7 avril 2015 et l'adopte tel que lu en corrigeant la numérotation.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 5 mai 2015;

Rés. : 2015-066
Il est proposé monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois et d'autoriser Mme Chantal Tremblay, dir. gén. /sec.trés. à effectuer le paiement des comptes qui se détaillent comme suit :

SERVICE DE LA PAIE

POUR AVRIL :

Salaire brut : 4279.27\$	Salaire net : 2514.44 \$
Dépenses incompressibles payées en avril	2372.94 \$
Comptes à payer au 5 mai 2015	18 346.41 \$

5.2 DISTRIBUTION DES BACS BRUNS

La distribution des bacs bruns débute le 5 mai 2015 pour la municipalité de Grand-Métis et le début des collectes se fera à partir du 1^{er} juin 2015.

5.3 ATTRIBUTION DU CONTRAT DE MATIÈRES PUTRESCIBLES ET MODIFICATION DU CONTRAT DES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DE RECYCLAGE

Rés. : 2015-067
Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présent de la municipalité de Grand-Métis, d'accepter la soumission de Gaudreau Environnement pour la modification du contrat 2014-2015 afin d'ajouter la collecte des matières putrescible. La modification débute le 1^{er} juin et se termine le 31 décembre 2015 et est comme suit : 16 collectes d'ordures, 15 collectes de matières recyclables et 20 collectes de matières putrescibles pour un total de 1 644.68 \$ par mois plus taxes.

5.4 ÉLECTIONS PARTIELLE DU 24 MAI 2015

Le 24 avril 2015, dernière journée pour le dépôt de candidatures pour les élections partielles du 24 mai 2015, une seule candidature a été déposée. Madame Annie Gonthier est donc élue par acclamation au poste de conseillère, siège numéro 6.

5.5 ASSERMENTATION D'UN ÉLU

Madame Chantal Tremblay procède à l'assermentation d'un élu dans le livre des procès-verbaux, ce dernier ayant été proclamé et assermenté dans les délais requis par la loi.

5.6 PROJET "COFFRE PRÊT À JOUER" AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE LA MITIS EN FORME ET EN SANTÉ

Considérant que le regroupement des partenaires de La Mitis en Forme et en Santé souhaite inciter les gens de la Mitis à la pratique spontanée d'activités récréatives extérieures;

Considérant que cette démarche vise à encourager les enfants, les adolescents, les familles, les aînés et tous les citoyens à adopter un mode de vie physiquement actif;

Considérant que la Mitis en Forme et en Santé offre un montant de 350,\$ aux municipalités qui acceptent d'adhérer au projet **Coffre prêt à jouer** permettant de mettre en place un coffre et du matériel accessible;

Rés. : 2015-068

À cet effet, il est proposé par madame Gilberte Fournier, appuyé par madame Annie Gonthier et résolu unanimement que la municipalité du Grand-Métis s'engage à :

- Offrir gratuitement du matériel léger et adapté aux besoins de la communauté dans un espace débarré;
- Entretenir le matériel et l'installation choisie;
- Peinturer à l'aide d'un pochoir (fourni par LMFS) le logo *Prêt à jouer !* sur l'installation sélectionnée;
- Promouvoir le *coffre prêt à jouer !* dans les événements de la communauté (fêtes de famille, fête des voisins, etc.) et par les différents moyens de communications (Facebook, site internet, etc.);
- Remettre une facture avant le 15 juin 2015 à La Mitis en Forme et en Santé pour remboursement de matériel léger de qualité et joindre une photo de l'installation.

5.7 ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTIONNEL NUMÉRIQUE COULEUR

Acquisition d'un photocopieur multifonctionnel couleur IMAGE RUNNER ADVANCE C 2020 auprès de Centre Bureautique de Rimouski. Location bail de 60 mois au montant de 62.25 + taxes/mois. Le coût par copie du contrat de service sont identiques pour tous les formats de papiers, soit 0.014\$/copie pour noir et 0.09\$ pour couleur. Le photocopieur possède les caractéristiques suivantes :

- 25 copies/minutes : noir et couleur
- Recto verso standard
- 2 tiroirs universels (250 + 550 feuilles x 3)
- 1 dérivateur manuel de 100 feuilles
- Zoom de 25% à 400%
- Alimentateur R-V- automatique 50 ff.
- Écran tactile convivial
- Carte fax intégrée
- Format de copie jusqu'à 12 x 18 po
- Carte imprimante UFR 2
- Scan couleur (Envois courriel et scan fichiers)
- Installation et formation incluse

Rés. : 2015-069

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de la municipalité de Grand-Métis d'accepter la soumission de Centre Bureautique de Rimouski.

5.8 DEMANDE DE RÉVISION DU SYSTÈME D'ÉVALUATION DU PERSONNEL DE LA MRC DE LA MITIS

Attendu que les points apportés par la municipalité de La Rédemption sont valables;

Attendu que le Conseil de Grand-Métis est d'avis que l'évaluation du directeur de la MRC de La Mitis est une question qui ne concerne que le Conseil des Maires ;

Rés. : 2015-070 Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis que ce point soit apporté par le maire au prochain Conseil des maires.

5.9 SERVICE INCENDIE – ACHEMINEMENT DES RESSOURCES

Rés. : 2015-071 Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers de Grand-Métis d'accepter le schéma d'acheminement des ressources du Service Incendie – Région de Price, tel que présenté.

6. URBANISME ET VOIRIE

CONSULTATION PUBLIQUE POUR LES RÈGLEMENTS 2015-0175, 2015-0176, 2015-0177 ET 2015-0178

CONSULTATION PUBLIQUE tenue le 5 mai 2015 à 20h20

6.1 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-0175 MODIFIANT LES AMENDES PRÉVUES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Monsieur le maire Rodrigue Roy agit à titre de président d'assemblée et demande à madame Chantal Tremblay, directrice générale, d'expliquer le projet de règlement 2015-0175 lequel viendra apporter une modification au règlement 2011-0145 pour modifier les amendes prévues au règlement de zonage.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS DES CITOYENS

Aucune question ou intervention de la part du public

6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-0175 MODIFIANT LES AMENDES PRÉVUES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter le montant des amendes;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 7 avril 2015;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion a été donné le 7 avril 2015;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a été tenue le 5 mai 2015;

Rés. : 2015-072 POUR CES MOTIFS il est proposé par madame Gilberte Fournier, appuyé par madame Annie Gonthier, et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro 2015-0175 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

6.3 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-0176 MODIFIANT LES AMENDES PRÉVUES AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

Monsieur le maire Rodrigue Roy agit à titre de président d'assemblée et demande à madame Chantal Tremblay, directrice générale, d'expliquer le projet de règlement 2015-0176 lequel viendra apporter une modification au règlement 2011-0146 pour modifier les amendes prévues au règlement de lotissement.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS DES CITOYENS

Aucune question ou intervention de la part du public

6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-0176 MODIFIANT LES AMENDES PRÉVUES AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter le montant des amendes;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 7 avril 2015;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion a été donné le 7 avril 2015;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a été tenue le 5 mai 2015;

Rés. : 2015-073

POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Jacques Vachon, appuyé par monsieur Raymond L'Arrivée, et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro 2015-0176 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante

6.5 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-0177 MODIFIANT LES AMENDES PRÉVUES AU RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Monsieur le maire Rodrigue Roy agit à titre de président d'assemblée et demande à madame Chantal Tremblay, directrice générale, d'expliquer le projet de règlement 2015-0177 lequel viendra apporter une modification pour modifier les amendes prévues au règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS DES CITOYENS

Aucune question ou intervention de la part du public

6.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-0177 MODIFIANT LES AMENDES PRÉVUES AU RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter le montant des amendes;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 7 avril 2015;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion a été donné le 7 avril 2015;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a été tenue le 5 mai 2015;

Rés. : 2015-074

POUR CES MOTIFS il est proposé par madame Annie Gonthier, appuyé par monsieur Jean-Yves Ouellet, et résolu à l'unanimité que

soit adopté le règlement numéro 2015-0177 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

6.7 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-0178 PERMETTANT LES CONTENEURS COMME BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET MODIFIANT LES AMENDES PRÉVUES AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Monsieur le maire Rodrigue Roy agit à titre de président d'assemblée et demande à madame Chantal Tremblay, directrice générale, d'expliquer le projet de règlement 2015-0178 lequel viendra apporter une modification au règlement 2011-0148 pour modifier les amendes prévues au règlement de construction.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS DES CITOYENS

Demande de demande de modification : Demande de modification au projet de règlement quant à la quantité de conteneur qu'un citoyen peut installer sur son terrain. On parle ici des petits conteneurs de 20 pieds.

6.8 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-0178 PERMETTANT LES CONTENEURS COMME BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET MODIFIANT LES AMENDES PRÉVUES AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

L'adoption du règlement est remis à la prochaine séance.

FIN DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

6.9 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015 - 0179 MODIFIANT LES AMENDES PRÉVUES AU RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter le montant des amendes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné le 7 avril 2015;

Rés. : 2015-075

POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée, appuyé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté le règlement 2015-0179 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

6.10 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2015-0180 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS

Monsieur Réjean Gendron annonce qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente de ce Conseil le règlement 2015-0180 modifiant le règlement des permis et certificats

6.11 CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ENTRÉE DU CÔTÉ NORD DU BUREAU MUNICIPAL

Rés. : 2015-076

Il est proposé par madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité de permettre à l'employé municipal de construire une entrée du côté nord du bureau municipal. Les coûts ne comprendront que la location d'une petite pelle.

6.12 NIVELAGE DU CHEMIN DE L'ANSE DES MORTS

Rés. : 2015-077

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice à envoyer une demande de soumission à deux entrepreneurs de la région pour effectuer le nivelage du chemin de l'Anse-des-Morts. Les travaux seront effectués d'ici la fin mai.

6.13 ENLÈVEMENT DE LA CLÔTURE AUTOUR DU TERRAIN DU BUREAU MUNICIPAL

Rés. : 2015-078

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité que l'employé municipal fasse l'enlèvement de la clôture autour du terrain du bureau municipal, en gardant cependant les poteau délimitant le terrain.

6.14 MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE RANG 2 EST DES ÉCOSSAIS (REPLACEMENT DE PONCEAUX)

Rés. : 2015-079

ATTENDU que des travaux d'asphaltage seront bientôt effectué sur le rang 2 Est des Écossais;

ATTENDU que certains ponceaux devront être remplacé ou réparé avec lesdits travaux;

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat au service d'ingénierie de la MRC de La Mitis pour vérifier l'état des ponceaux sur le rang 2 Est des Écossais et de nous donner un estimé des travaux à effectuer et de la préparation d'un devis pour réparer ou remplacer certains ponceaux en régie, avant les travaux de réparation du rang.

7. CORRESPONDANCE

7.1 INVITATION À DES FORMATION SUR LA COMMUNICATION – MRC DE LA MITIS

Suite à une demande de la Table des municipalités en revitalisation de la Mitis, la MRC offre une formation en communication d'une durée totale de 12 heures. Cette formation s'adresse aux élus, aux membres des comités de développement ou de tout autre organisme qui désirent en apprendre plus sur les façons de bien communiquer.

Chacune des formations, au coût de **30 \$**, est offerte de jour OU de soir et est d'une durée de trois heures. Il vous est possible d'assister à toutes les formations ou seulement à celles qui vous intéressent

Contenu :

FORMATION 1 :

Un bloc de 3 heures sera consacré à l'appropriation des règles à suivre pour s'exprimer en public que ce soit à titre de porte-parole ou dans le cadre de présentations, de consultations et d'animation, face à des groupes restreints ou un plus large auditoire.

- **Savoir se préparer à une intervention publique**
- **Les notions de base**
- **Le trac**
- **La préparation**
- **Le message : public, message, mise en forme;**
- **La conduite de réunion et les techniques d'animation**

<p>FORMATION 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le monde médiatique en 2015 ■ Comment établir le message pour qu'il soit clair et mieux défini ■ Comment se comporter en entrevue avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ la presse écrite ○ la presse radio ○ la presse télévisée ■ Comment répondre aux questions des journalistes ■ Comment éviter de glisser sur les « pelures de bananes »
<p>FORMATION 3 :</p> <p>Un bloc de 3 heures sera consacré aux médias sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La place des médias sociaux dans le monde des communications ■ L'utilisation des différents médias sociaux ■ Les pratiques gagnantes et les pièges à éviter ■ Le WEB comme plate-forme de communication ■ Les médias sociaux et les mesures d'urgence
<p>FORMATION 4 :</p> <p>Un bloc de 3 heures sera consacré à la rédaction promotionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Que signifie « rédaction promotionnelle » ■ Les principes de base ■ Les différents modèles <ul style="list-style-type: none"> ○ Communication interne : rapports, présentations... ○ Communication externe : communiqués de presse,

Rés. : 2015-080

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de la municipalité de Grand-Métis d'inscrire les personnes suivantes à la formation au coût de 30\$ / personne pour la formation 1 ; Monsieur Rodrigue Roy, madame Gilberte Fournier, monsieur Raymond L'Arrivée, madame Annie Gonthier et madame Chantal Tremblay.

7.2 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2014 DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE – MRC DE LA MITIS

Dépôt du Rapport Annuel 2014 des Services de sécurité incendie de la MRC de La Mitis. Ledit rapport sera conservé avec les archives de la municipalité de Grand-Métis.

7.3 DIABÈTE BAS-ST-LAURENT

Réception d'une lettre de remerciement de Diabète Bas-St-Laurent pour le don envoyé.

7.4 SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ – 31 MAI AU 6 JUIN 2015

Réception d'une lettre du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire pour souligner la Semaine de la municipalité 2015 qui se déroulera du 31 mai au 6 juin prochain.

7.5 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2014 DE LA MMQ

Dépôt du Rapport Annuel 2014 de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ). Ledit rapport sera conservé avec les archives de la municipalité de Grand-Métis.

7.6 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

Dépôt du Rapport des activités mensuelles du service de l'urbanisme, permis et inspection. Ledit rapport sera conservé avec les archives de la municipalité de Grand-Métis.

8. VARIA

8.1 INSTALLATION DES MÂTS DE DRAPEAU

Rés. : 2015-081

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité de que les travaux d'installations des 2 mâts de drapeaux soient effectués en régie. Le conseil autorise la directrice à faire l'achat des matériaux nécessaires à l'installation de ces derniers.

8.2 DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET DE LA STATION AQUICOLE TERRA MARE

En raison d'un manque d'information du côté du promoteur, il est impossible d'écrire une résolution d'appui pour le projet « Station Aquicole TerraMare ». Les conseillers veulent, et ce à l'unanimité, des documents concrets entre les mains, soit des ententes, des lettres d'appui de diverses entités comme les Universités, le MDDELCC, les chercheurs de l'IML ou autre.

8.3 ACHAT D'UN MINI RÉFRIGÉRATEUR ET D'UN FOUR MICRO-ONDE POUR LE BUREAU MUNICIPAL

Rés. : 2015-082

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'un mini réfrigérateur et d'un four micro-onde pour la salle de Conseil du bureau municipal au coût de 240 \$ environ.

8.4 ARTICLES PROMOTIONNELS

Madame Annie Gonthier demande à la directrice de vérifier pour les prix de plaques d'immatriculation à l'effigie de la municipalité.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question des citoyens assistant à l'assemblée.

10. LEVÉE/ AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 21h05 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2015-083

Il est dûment proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

*Rodrigue Roy
Maire*

Procès-verbal signé le 5 mai 2015